

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du Jeudi 29 septembre 2011

DCM N° 11-09-26

**Objet : Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire**

- **ECOLIER AU SPECTACLE**
- **DROITS DE L'ENFANT**
- **THEATRE ET MUSIQUE - CHANSONS EN SCENE -**
- **MUSIQUES ACTUELLES**

**Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire**

La Municipalité souhaite poursuivre son engagement auprès de l'ensemble des secteurs éducatifs et culturels (écoles, associations) proposant aux enfants des écoles messines, des actions artistiques, culturelles et de citoyenneté, de qualité et riches, en vue de leur épanouissement personnel.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose d'apporter son soutien financier à divers projets :

- **« Ecolier au spectacle »**

Reconduction 3<sup>ème</sup> édition

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle et la Fédération des MJC de la Moselle ont sollicité la Ville de Metz pour obtenir une subvention afin de permettre à 3 100 enfants messins – tous les élèves de CM2 et de grande section de maternelle des écoles publiques de Metz - de découvrir une offre artistique de qualité durant le temps scolaire. Des pistes de travail d'accompagnement de l'enfant, de sensibilisation, sont communiquées aux enseignants partenaires en complément de la représentation, l'objectif étant d'apprendre aux jeunes écoliers à affiner leur esprit critique, à aiguiser leur perception, enfin leur apprendre à devenir des spectateurs avertis et donc à s'épanouir, principaux objectifs d'*Ecolier au spectacle*.

La Ville entend répondre favorablement à la demande des associations en versant une subvention de 28 000 € à la Fédération des MJC et de 55 000€ à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

- **Droits de l'enfant**

L'épanouissement de l'enfant passe par la connaissance de ses droits. Les dire et les mettre en scène lui permet de mieux les appréhender. La Ville de Metz rappelle son attachement particulier à ces valeurs fondamentales dans notre société. Pour ce faire,

une Compagnie théâtrale accompagnera, 50 enfants de 2 classes messines des écoles Des Hauts de Vallières et Erckmann Chatrian 2 dans ce travail, avec un spectacle à la clef, qui sera présenté au Théâtre du Saulcy durant la semaine du 20 novembre, date anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF.

Il est proposé de verser une subvention de 1200 euros repartie comme suit aux deux associations scolaires porteuses du projet :

- 600 euros à l'Association élèm Mix Hauts Vallières
- 600 euros à l'association Asse Ecole E Chatrian 2

- **Projet 'chansons en scène' avec le groupe Piccolo**

2 classes d'écoles de Metz, Le Val ainsi que La Corchade, participent au projet départemental autour du chant, initié par l'Inspection Académique de la Moselle en lien avec les partenaires de la Charte départementale de Chant Choral.

Cette opération menée avec le groupe vocal a capella nancéien Piccolo participe à la découverte du répertoire de la chanson française. Au programme pour les enfants en classe : voix a capella et mise en scène. Le projet qui doit regrouper 300 à 400 élèves se finalisera par des concerts sur les scènes départementales. A Metz un concert est prévu à l'Arsenal.

Il est proposé d'apporter une aide financière à hauteur de 1 000 euros repartie comme suit aux deux associations scolaires porteuses du projet :

- 500 euros à l'association scolaire OCCE 57 - COOP EC ELEM Le Val
- 500 euros à l'association scolaire ASSE La Corchade Ecole La Corchade

- **Projet musiques actuelles**

Des élèves messins vont pouvoir se familiariser avec les musiques actuelles.

En lien avec l'Inspection Académique de la Moselle et dans la perspective de l'ouverture de la salle des musiques actuelles, des classes messines de l'Ecole élémentaire Maurice Barrès situées à Metz-Borny accueilleront des ateliers hip-hop, voire beat box, step – des disciplines considérant le corps comme une boîte à rythmes –, et qui seront soutenus par des interventions d'artistes. Ce projet aboutira à une présentation publique lors des concerts de ces artistes.

2 classes de l'école Maurice Barrès participent à ce projet.

Il est proposé de répondre favorablement à une demande d'aide financière en direction de l'association « USEP coopérative Maurice Barrès 2 » à hauteur de 300 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**VU** les demandes concernant les projets présentés par les acteurs éducatifs,

**VU** la volonté de la Ville de soutenir les associations qui proposent aux élèves messins des projets favorisant l'accès à la culture et d'une manière plus générale l'épanouissement de l'enfant,

**VU** la circulaire n°059 du 29 avril 2008 du Bulletin Officiel relative aux développements de l'éducation artistique et culturelle,

**CONSIDERANT** l'engagement de la Ville de Metz à faire de l'éducation l'une de ses priorités

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## DECIDE :

- . D'accorder une subvention de 83 000 € au titre de l'année scolaire 2011-2012 pour le projet « Ecolier au spectacle », à destination des élèves messins, répartie comme suit : 55 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle et 28 000 € à la Fédération des MJC de la Moselle
  - . D'accorder une subvention de 600 € à l' Association élèm Mix Hauts Vallières et de 600 € à l'association Asse Ecole E Chatrian 2, afin de mener à bien le projet autour des Droits de l'enfant
  - . D'accorder une subvention 500 euros à l'association scolaire OCCE 57 - COOP EC ELEM Le Val et de 500 euros à l'association scolaire ASSE La Corchade Ecole La Corchade, en vue du bon déroulement de l'opération départementale « Chansons en scène » avec le groupe vocal Piccolo
  - . D'accorder une aide financière de 300€ à l'association « USEP coopérative Maurice Barrès 2 », porteuse également du projet Musiques actuelles

### ACCEPTE :

- Les modalités d'organisation et les conditions financières liées à ces projets et pour *Ecolier au spectacle* définies dans la convention jointe en annexe,

- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

## AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Danielle BORI  
Adjointe déléguée à l'Education

Service à l'origine de la DCM : Service Action Educative  
Commissions : Enseignement du 1er septembre et Finances du 1er septembre 2011  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date  
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33      Absents : 22      Dont excusés : 21

## Décision : ADOPTÉE

Pour : 43

Contre : 0 Abstention : 0